

 <p>Catégorie 1</p> <p>Tracteurs et petits engins de chantier mobiles : Tracteurs agricoles < 50 ch. Mini-pelles <=6 t, Compacteurs <=4,5 t Mini-chargeuses <=4.5 t Motobasculeurs <=4.5 t Machines à peindre les lignes sur les chaussées...</p>	 <p>Catégorie 2</p> <p>Engins d'extraction et/ou de chargement à déplacement séquentiel : Pelles >6 t Engins de fondations spéciales, De forage, de travaux sous-terrain</p>	 <p>Catégorie 4</p> <p>Engins de chargement à déplacement alternatif : Chargeuses, Chargeuses-pelleteuses</p>	
 <p>Catégorie 7</p> <p>Engins de compactage à déplacement alternatif : Compacteur</p>	 <p>Catégorie 8</p> <p>Engins de transport ou d'extraction de transport : Tombereau Décapeuses Tracteur agricole > 50 ch.</p>	 <p>Catégorie 9</p> <p>Engins de manutention Chariot élévateur de chantier ou tout terrain</p>	 <p>Catégorie 10</p> <p>Déplacement, chargement, déchargement, transfert, maintenance, démonstration, essais (hors production)</p>

OBJECTIFS :

Conduire en sécurité les engins de chantier et préparer les tests pour l'obtention des **CACES® des catégories 1*, 2, 4, 7, 8, 9 et/ou 10** ; conformément à la recommandation R372 m de la CNAMTS. (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés).

Permettre aux chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par le décret N° 98-1084, du 2 décembre 1998, et les articles R4323-55, R4323-56 du code du travail.

*Pour le CACES® R372m cat1, La formation à la TELECOMMANDE est optionnelle.

PUBLIC :

Ce module s'adresse aux personnes débutantes ou expérimentées, dont l'objectif est de conduire les engins correspondants à une ou plusieurs catégories de la R372m en respectant les règles de sécurité applicables sur les chantiers.

PRE-REQUIS :

Être âgé d'au moins 18 Ans - Être apte médicalement

CONTENU :

Jour 1 : Formation théorique, tronc commun à toutes les catégories	
MATIN	APRÈS-MIDI
<u>Accueil</u> <ul style="list-style-type: none"> • Tour de table, le règlement intérieur • Présentation du CACES®R372 m • La procédure de certification <u>Devoirs et responsabilités de conducteurs d'engins de chantier</u> <ul style="list-style-type: none"> • Le conducteur et la réglementation • Les acteurs de la prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • La typologie des engins et leurs catégories • Les règles de conduite en sécurité • La signalisation routière • Les risques liés au levage de charge • La stabilité des engins • Les pictogrammes • Les risques divers
Jours suivants : Formation Pratique, pour chacune des catégories	
<u>Vérifier la conformité réglementaire du matériel</u> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître, comprendre et contrôler les documents de l'engin. <u>Vérifier l'état du matériel</u> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer le contrôle des sécurités • Vérifier le bon fonctionnement de l'engin <u>Conduire en sécurité</u> <ul style="list-style-type: none"> • Circuler en sécurité avec l'engin • Effectuer les tâches propres à l'engin • Réaliser les manœuvres en souplesse • Stationner l'engin en sécurité • Effectuer les procédures d'arrêt 	
Dernier jour :	
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des connaissances théoriques et pratiques 	

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs professionnels d'adultes issus du secteur des Travaux Publics

NOM DU RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Gil GUERMEUR / Eric CLOUET

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Salle de cours équipée de supports vidéo.

Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires.

Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.

Mise à disposition et formation à la conduite sur des engins correspondant à la catégorie concernée.

Plateformes de formation dédiées exclusivement à la conduite d'engins, avec au maximum 3 stagiaires par engin.



Conduite en Sécurité des Engins de Chantier Recommandation R372 m CACES® - Cat. 1, 2, 4, 7, 8, 9 et 10

DATES DE FORMATION :

Veillez consulter le centre de formation AFA.

DUREE :

Au minimum 3 jours, en fonction de l'expérience du candidat et du nombre de catégories visées.

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT

Centre AFA - 108, rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR

Au sein de votre entreprise (en intra) pour les catégories précédentes et pour les catégories 3, 5 et 6.

MODALITES DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'EVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Tests théoriques (QCM) et pratique de mises en situation réalisés par un testeur certifié SGS (organisme conventionné par la CNAMTS, accrédité par le COFRAC).

SANCTION VISEE :

Le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité : **CACES® R372m** d'engins de la catégorie concernée.
Attestation de fin de formation